

Préparation à l'Attestation de compétences relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) – Niveau Concepteur - Expérimenté

Durée : 1 jour

<p><u>PERSONNES CONCERNEES</u></p> <p>Concepteur : Personnel ayant une mission de conception de chantier en lien avec les réseaux</p> <p><u>PRE REQUIS</u></p> <p>L'apprenant devra déjà avoir une bonne maîtrise de tous les textes réglementaires liés à cette activité et cumuler une expérience terrain significative. Être apte à se présenter à l'examen QCM AIPR</p>		<p><u>OBJECTIFS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel et maintien de ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique • S'exercer sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité de réseaux, • Réussir l'examen QCM de l'AIPR. <p>A l'issue de cette formation, l'apprenant doit connaître les exigences réglementaires et savoir les mettre en pratique.</p>	
<p><u>CONDITIONS DE REALISATION</u></p> <p>Effectif : 10 Type : Formation Présentielle</p> <p><u>PRIX</u></p> <p>Inter-Entreprises : 160,00 € HT Intra-Entreprises : Nous consulter</p> <p><u>DATES DE FORMATION</u></p> <p>Inter-Entreprises : Calendrier sur notre site internet Intra-Entreprises : Nous consulter</p>	<p><u>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation didactique multimédia, • Entraînement au QCM AIPR, • Questions / Réponses. <p>Mise disposition par l'employeur ou CTD, d'un terminal informatique individuel, connecté à Internet.</p> <p><u>MOYENS D'ENCADREMENT</u></p> <p>Spécialiste en prévention des risques, formé et qualifié à la pédagogie pour adultes et disposant d'une attestation AIPR de concepteur.</p>	<p><u>EVALUATION DES ACQUIS</u></p> <p>Conditions : Evaluation théorique par QCM, évaluation à chaud des stagiaires concernant la qualité de la formation Documents sanctionnant la réussite : Attestation de présence ; Attestation de compétences AIPR</p> <p><u>MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS</u></p> <p>Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 48 heures. Le délai d'accès est d'environ 11 jours <i>(Variable selon nombre de places disponibles)</i></p>	
PROGRAMME			
<p>Partie Formation (4h)</p> <p>Rappels et retours d'expérience sur le contexte et la réglementation (30mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations des différents acteurs, - Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU), - Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux, - La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables. <p>Rappels et retours d'expérience sur la mise en œuvre du chantier (45mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents nécessaires sur un chantier, - Les piquetages et marquages au sol, - Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux, - Le guide technique : présentation et mode d'emploi, - Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier, - Les consignes spécifiques pour les travaux urgents. <p>Rappels et retours d'expérience sur la préparation de son intervention (1h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques, - Les différentes classes de plan, - Lectures de plan et nomenclature des réseaux, - Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux, - Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux. <p>Rappels et retours d'expérience sur le travail à proximité des réseaux (1h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux, - L'apport éventuel des exploitants, - Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux, - Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés, - Les conditions de recours à l'arrêt de chantier. 		<p>Rappels et retours d'expérience sur les cas d'anomalies (45mn)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures à respecter en cas d'accident, - La règle des 4A, - Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise. <p>Partie entraînement QCM (2h)</p> <p>Chaque apprenant s'entraîne sur des questionnaires issus du questionnaire de la MEEN. Ces exercices permettent de peaufiner l'apprentissage et de remédier aux points faibles détectés.</p> <p>Partie évaluation QCM AIPR Concepteur (1h)</p> <p>Chaque apprenant se connecte sur le site dédié aux QCM AIPR. Muni d'un ticket valable une seule et unique fois, il s'identifie pour répondre aux 40 questions.</p> <p><i>Pour chaque question, 4 réponses sont présentées dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une seule correcte, • 2 erronées, • Une proposition systématique " Je ne sais pas ". <p><i>Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.</i></p> <p><i>Par défaut, la proposition " Je ne sais pas " est déjà cochée. Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.</i></p>	